



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



*Conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827*

# 2021

## Traitement des ordures ménagères et des déchets verts



# Table des matières

<i>La présentation du SIL</i> .....	- 3 -
<b>I. Historique</b> .....	- 3 -
<b>II. Le territoire</b> .....	- 4 -
<b>III. Les compétences</b> .....	- 5 -
<b>IV. Les sites</b> .....	- 6 -
<b>V. Les actions de prévention et de réduction des déchets</b> .....	- 6 -
<b>VI. L'emploi</b> .....	- 6 -
<b>VII. La concertation et la gouvernance</b> .....	- 7 -
<i>Les indicateurs techniques</i> .....	- 7 -
<b>I. Le traitement des ordures ménagères et assimilés</b> .....	- 7 -
<b>II. Le traitement des déchets verts</b> .....	- 18 -
<i>Les indicateurs financiers</i> .....	- 19 -
<b>I. Les différents contrats</b> .....	- 19 -
<b>II. Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public</b> .....	- 19 -
<b>III. Les dépenses du SIL</b> .....	- 22 -
<b>IV. Les recettes du SIL</b> .....	- 24 -
<i>Les chiffres clés</i> .....	- 25 -
<i>Les évènements marquants de l'année 2021</i> .....	- 26 -
<b>I. Travaux</b> .....	- 26 -
<b>II. Administratif et Juridique</b> .....	- 26 -

# La présentation du SIL

---

## I. Historique

Le Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outil de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries ;
- ✓ Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existants : bâtiments, équipements ;
- ✓ Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobie (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

En 2018, après deux ans et demi de construction, un centre multifilières de valorisation des déchets « Le Pôle des Jamelles » entre en fonctionnement avec la capacité de valoriser 85 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

En 2021, la compétence du SIL est élargie au traitement de tous les déchets des ménages et assimilés après collecte.

## II. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'Ile-d 'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD (Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères nord de la Charente-Maritime)



Le SIL compte en intégrant la population de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, selon la population INSEE, **202 156 habitants** avec une très forte augmentation en période estivale.

### III. Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
2. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.
3. Le traitement du tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
4. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,
5. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
6. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
7. La gestion des unités de transferts de déchets (ordures ménagères et tri sélectif)

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, des prestations à des collectivités non-membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, pour les mêmes objectifs, recourir aux services de collectivités non-membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

Le syndicat peut accomplir toute opération et toute action, dans les domaines financier, technique, industriel, commercial des services aux particuliers et aux personnes morales, mobilier et immobilier, ainsi qu'en matière de valorisation environnementale, économique et sociale de son objet, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

A ce titre, il peut notamment, sur décision de son comité syndical, adhérer à toute association ou groupement (GIE, GIP...) ou prendre toute participation dans des sociétés commerciales, dans les mêmes limites et conditions que ses adhérents.

Le syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

#### IV. Les sites

En 2021 le SIL a la charge plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Un centre multi-filières de valorisation de déchets à Echillais ;
- Un centre de transfert de déchets situé à l'Eco-Pôle de Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, situées à Echillais,
- Deux installations de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac, et Saint-Just Luzac

#### V. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

#### VI. L'emploi

En 2021, le SIL comptait 3 agents

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal 1 <sup>ème</sup> classe	C	1 poste 35H
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1 poste 35H
Ingénieur Territorial	A	1 poste 35H

## VII. La concertation et la gouvernance

Le SIL possède un site internet : <http://www.sil-dechets.fr/>

En 2021,

- La Commission de Suivi de Site du Centre Multifilières du pôle des Jamelles s'est réunie le 29/04/2021
- La Commission de Délégation de service Public : 2 mars et 7 décembre

Les instances de décisions se sont quant à elles réunies :

- Le bureau Syndical : les 8 janvier, 2 Mars, 9 mars, 25 Mai, 24 Juin, 28 Septembre, 12 octobre et 7 décembre
- Le Comité Syndical : les 15 Janvier, 9 mars, 3 Mai, 5 Juillet, 19 Octobre, 16 Décembre

## Les indicateurs techniques

### I. Le traitement des ordures ménagères et assimilés

#### 1. *Les tonnages traités*

En 2021, le SIL a traité 63 356 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées par les EPCI membres dont 348 tonnes déchets assimilés des services techniques et entreprises... qui ont également transité par le centre de transfert de Médis

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL a baissé de 2.29 % entre 2019 et 2021, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri.

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021	Evolution entre 2019 et 2021 (apports directs)	Ratio kg/hab/an (pop INSEE 2021)
CDA Royan Atlantique	29 250	28 337	29 263	0,04%	347
CDA Rochefort Océan	17 324	17 115	17 683	2,07%	272
CDC Ile d' Oléron	12 627	11 267	10 650	-15,66%	471
CDC Marennes	2 739	2 698	2 755	0,58%	174
CYCLAD- CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 897	2 956	3 005	3,73%	209
	<b>64 837</b>	<b>62 373</b>	<b>63 356</b>	<b>-2,29%</b>	

Cependant la totalité des déchets ménagers des EPCI du SIL n'ont pas été traités sur le CMVD (Centre Multifilière de Valorisation des Déchets) en 2021. **4297 tonnes ont été détournées** de Médis et du CMVD vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Lapouyade. Les différents pannes d'usine (fuite chaudière, casse motoréducteurs rouleaux four...) ont réduit le temps de fonctionnement de l'usine et ont contraint le SIL et SOVAL à détourner des déchets.

SOVAL dans le cadre de la délégation de service publique a quant à lui pris en charge sur le CMVD 15 243 tonnes de déchets des apporteurs tiers produits sur le territoire du SIL, qui sont pour la plupart des tout-venants de déchèterie, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals apportés directement par des gros producteurs, et les refus du tri sélectif des membres du SIL.

	2019	2020	2021	Evolution entre 2021 ET 2019
Apporteurs tiers	21 543	16 101	15 243	-29%

La diminution de 29% des tonnages tiers est liée à plusieurs semaines d'arrêts (5) du four d'incinération à la suite d'aléas techniques (casses motoréducteurs des rouleaux, fuites chaudière).

## 2. Bilan de fonctionnement du CMVD

L'autorisation préfectorale n°18-0064 autorise les installations à :

	Capacité autorisée AE n°18-0064	Capacité atteinte en 2021
<b>2782 – Installation de traitement biologique- Réception des déchets ménagers y compris de biodéchets triés à la source et déchets de commerçants et artisans collectés conjointement</b>	85 000 T/an	74 591 T
<b>2771 – Installation Thermique - Réception de refus de collecte sélective, encombrants incinérables de déchetterie, déchets trié à la source...</b>	69 000 T/an	56 106 T

Les 74 591 tonnes se répartissent ainsi :

59 059 tonnes d'ordures ménagères assimilées du SIL

290 tonnes de biodéchets

15 243 de déchets tiers apportés par SOVAL :

- 52 tonnes d'ordures ménagères
- 2 978 tonnes de refus de collecte sélective
- 4 998 tonnes d'encombrants ou tout-venant de déchèteries
- 7 215 tonnes de refus de tri et déchets résiduels après tri à la source

3 804 balles soient environ 3 233 tonnes étaient stockées au 31 décembre 2021

<u>2021</u>	Tonnage réceptionné	Tonnage traité			
		Tonnage trié d'OMR à l'UVO ou TMB	Tonnage mis en balles	tonnage incinéré direct (UVE)	tonnage incinéré après TMB
Ordures ménagères y compris tiers	59 111	56 965*	2 000*		40 915
Déchets tiers SOVAL	15 191			16 895	
stock fosses au 31/12/2020 en attente de traitement	<b>2 819</b>				
<b>Total à traiter</b>	<b>77 121</b>			<b>57 810**</b>	
Stock fosses au 31/12/2020 en attente de traitement	1 261				

\*le tonnage OM traité ne correspond pas forcément au tonnage OM réceptionné (stock fosse).

Le tonnage traité correspond au tonnage d'ordures ménagères trié (56965 tonnes) + le tonnage mis en balles (2000 tonnes) + le tonnage direct incinéré (fosse incinérable =16895 tonnes de déchets tiers + Delta de variation de fosse incinérable de 1704 tonnes) soit 75860 tonnes.

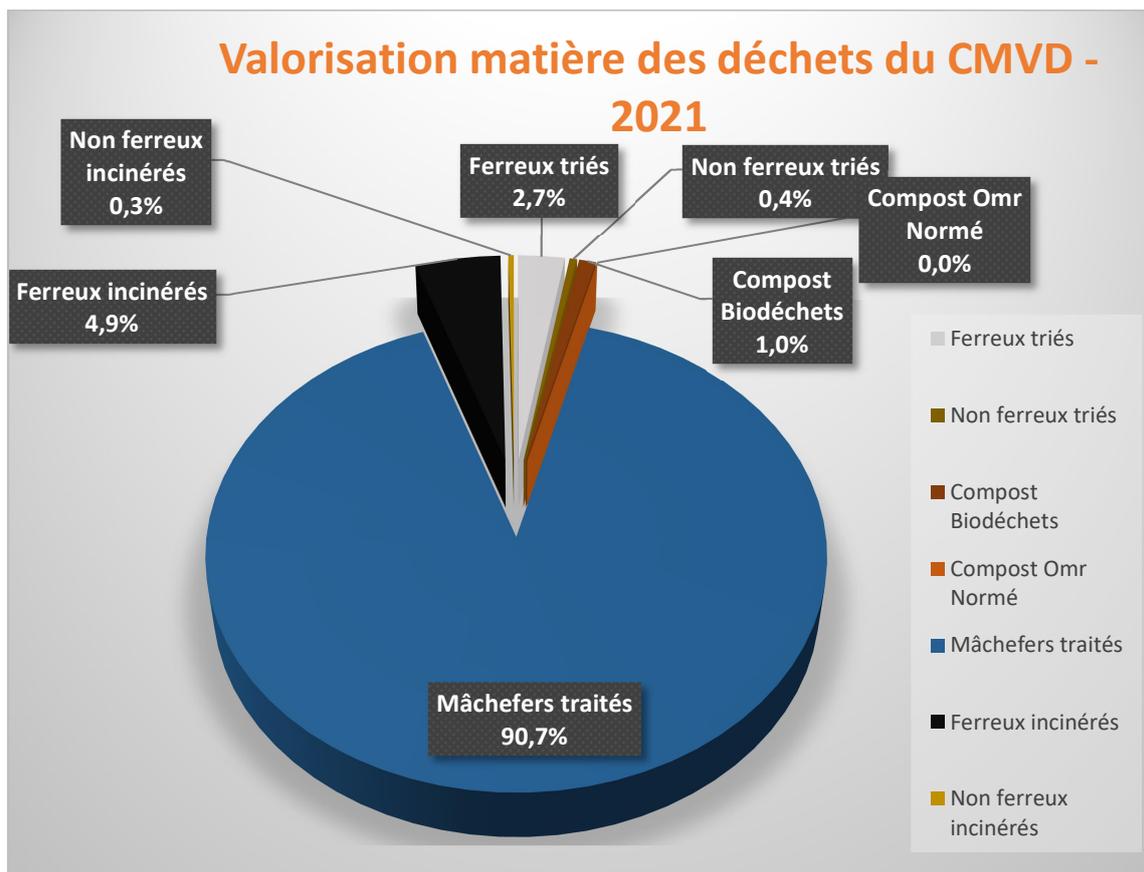
\*\*Le tonnage total incinéré correspond au tonnage réceptionné en UVE (56 106 tonnes)+ le Delta de variation stock fosse incinérable = 1704 tonnes) soit 57 810 tonnes

Le stock fosse est égale au total à traiter (77 121 tonnes) – le tonnage trié TMB (56 965 tonnes) – tonnage mis en balles (2000t) - le tonnage incinéré en direct (16 895t) = 1261 tonnes.

a. *Valorisation matière*

En 2021, le fonctionnement des installations a permis de valoriser sous forme matière, 27% des déchets traités, grâce aux opérations de tri des ordures ménagères (déferrailage), réutilisation des mâchefers et retour au sol du compost biodéchets.

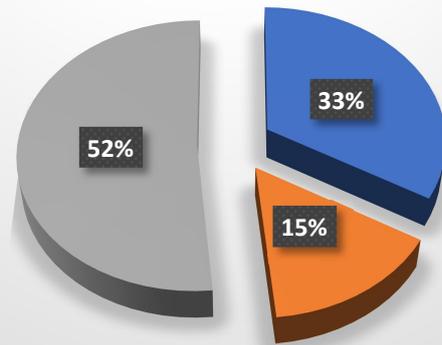
La valorisation se répartie ainsi :

b. *Valorisation énergétique*

En 2021, près 15 811 Mwh de chaleur ont été vendues à la Base aérienne 721, ce qui représente l'équivalence de la consommation en eau chaude sanitaire et chauffage de 1 583 logements.

24 410 Mwh d'électricité ont été injectés sur le réseau ENEDIS, soit l'équivalence de la consommation électrique de 5 217 foyers.

## Valorisation énergétique des déchets 2021



■ Chaleur BA 721

■ Autoconsommation électrique (moins le soutirage)

■ Injection sur le réseau

### c. Résidus de traitement

En 2021, 95.1% des déchets traités sur le site ont été valorisés.

Tonnes traitées		57 810
Résidus ultimes de traitement	REFIOM	2272
	stabilisat	566

### Taux de valorisation associé à la performance

	2021
Taux de valorisation énergétique R1	80.56%
Taux de valorisation matière	27%

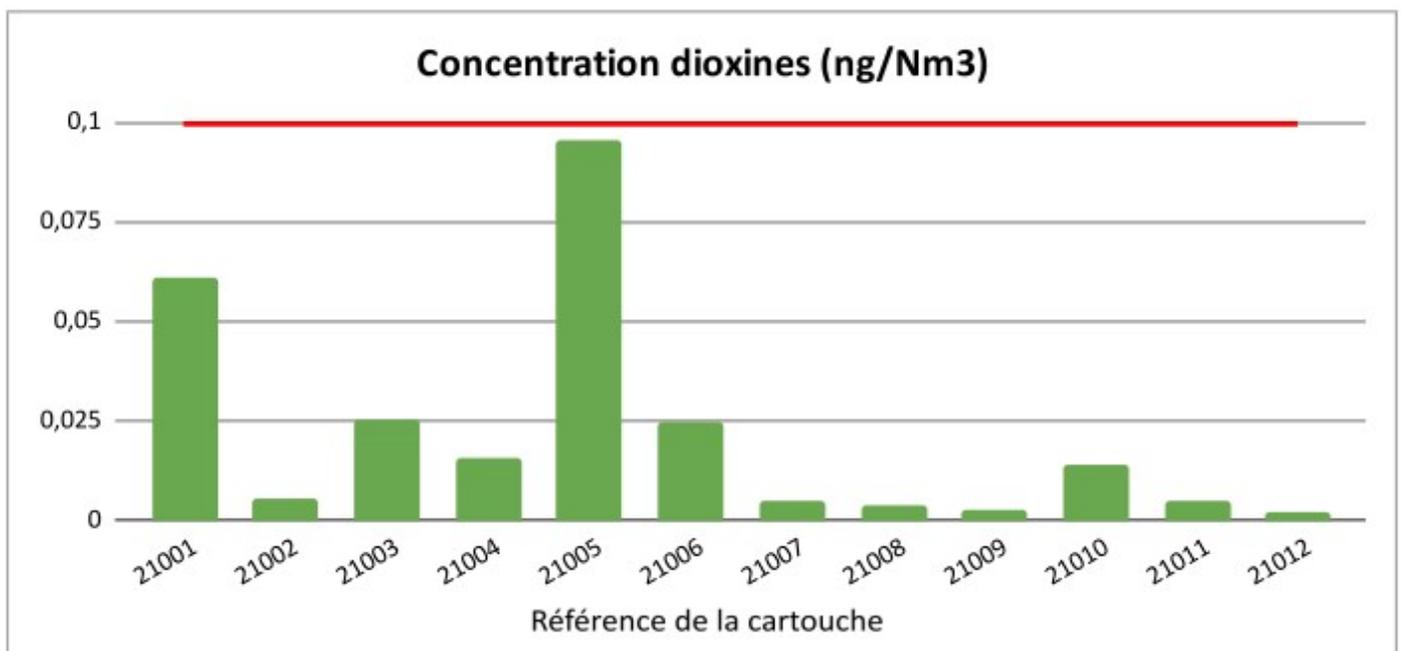
### d. Bilan environnemental et impact sanitaire

En 2021, sur les 60h de dépassement horaire autorisées dans l'arrêté préfectoral d'exploitation, 21h30 seulement ont été enregistrées dont :

	Unité	janvier-21	février-21	mars-21	avril-21	mai-21	juin-21	juillet-21	août-21	septembre-21	octobre-21	novembre-21	décembre-21	Total
HCl	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,5
SO <sub>2</sub>	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
CO	h	1,0	0,5	2,5	6,5	0,5	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	2,5	1,0	18,5
NO <sub>x</sub>	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
NH <sub>3</sub>	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HF	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
COT	h	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Poussières	h	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,5
Global (Cumul)	h	2,0	2,5	5,0	11,5	12,0	13,0	13,0	14,0	15,5	16,5	20,5	21,5	21,5

Aucun dépassement journalier n'a été observé.

Concernant les concentrations en dioxines, les analyses des cartouches de prélèvements par un laboratoire indépendant n'ont montré aucun dépassement sur l'année 2021.



## Observatoire des odeurs du CMVD

Depuis la mise en Service du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets, SOVAL a mis en place pour le suivi des odeurs un jury de nez, composé de 21 personnes riveraines dans un rayon de 4 km autour du site. Sa mise en service date du 05/12/2018.

Le suivi olfactif pour l'année 2021 a été réalisé avec la participation volontaire de 23 personnes formées conformément à la norme NF X43-103, contre 20 en 2020 et 21 en 2019.

Ces 23 observateurs, membres du jury de nez, sont répartis dans un rayon jusqu'à 4000m autour du site. Les communes les plus fréquemment sous les vents du site, en conditions favorables à la perception des odeurs, sont principalement les communes situées au Sud-Est (Echillais), à l'Ouest (Soubise) et au Nord-Nord-Est (Echillais, quartier La Noraudière, Rochefort).

Sur l'ensemble de l'année 2021, un total de **23 perceptions d'odeurs** a été enregistré (contre 19 en 2020 et 56 en 2019). Des odeurs ont été perçues, sur les communes d'Echillais et de Soubise.

Les odeurs signalées sont attribuées aux déchets fermentés pour 65% et aux ordures ménagères pour 17%. Elles sont perçues d'intensité forte 30%, moyenne 31%, moyennement gênantes 39% et perçues en continu à 74%.

Toutefois, cette répartition se base sur un ensemble de 23 signalements en 12 mois, ce qui est faible.

La répartition dans le temps de ces 23 perceptions d'odeurs, ne laisse pas apparaître de période plus ou moins défavorable, hormis le mois de mai qui regroupe à lui seul 9 perceptions.

Les perceptions peuvent s'expliquer par le fait que le site fonctionne en continue, cependant des arrêts techniques cumulés en hiver et au printemps ont amené à un stock de déchets en fosse assez conséquent, certainement sources d'odeurs constatées. Par expérience, la période estivale (chaleur, pression atmosphérique) conduit aussi à une perception plus aisée des odeurs.

Concernant les participants, le nombre de riverains actifs a augmenté (de 12 à 14).

La mobilisation des riverains, leur veille active est importante dans le suivi olfactif du site.

## Plan de Surveillance Environnemental

L'objectif d'un Plan de Surveillance Environnemental (PSE) est de suivre l'évolution des concentrations en dioxines et furannes, et des métaux dans les éléments environnementaux suivantes : lichens, sols, retombées atmosphériques, herbes, air ambiant, légumes de potagers.

Le PSE autour du CMVD d'Echillais repose sur des campagnes de mesures annuelles permettant d'évaluer l'impact de l'installation sur son environnement. Il s'appuie également sur l'étude réalisée en 2013 définissant l'état initial de la zone d'étude ainsi que le rapport de synthèse du programme 2018.

Dans leur ensemble, les résultats de la campagne de surveillance menée en 2021 autour du CMVD d'Echillais confirment que l'installation dans sa configuration actuelle n'a pas causé d'impact significatif sur son environnement, que cela soit en comparaison au témoin local, aux valeurs repères et/ou de gestion à l'échelle nationale ou encore aux résultats obtenus lors de l'étude d'état initial en 2013.

Les résultats s'avèrent souvent même en deçà des valeurs de 2013.

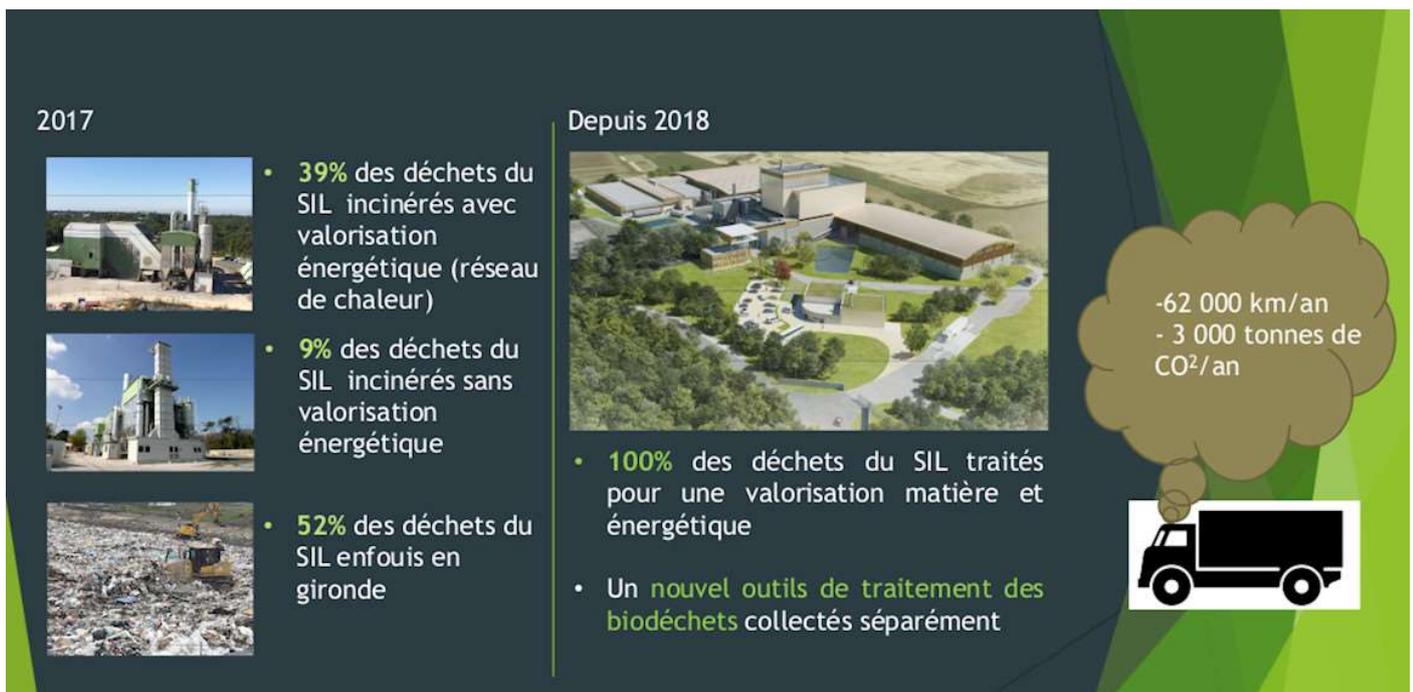
### Comparatif des rejets avec l'ancienne usine d'Echillais (Données GEREP 2015 à 2021)

Alors même que l'ancienne usine d'Echillais avait de très bonnes performances en-dessous des valeurs limites réglementaires :

#### ***Pour 1 tonne de déchets traitée:***



- Poussières ÷ par 9
- Monoxyde de carbone ÷ par 1,5
- Arsenic, Chrome, Cuivre, Cobalt, Manganèse, Nickel, Plomb, Antimoine, Vanadium et Zinc divisés ÷ par 2
- Chlore, dioxyde de soufre et chlorure d'hydrogène x par 2 car le CMVD traite également des déchets industriels banals mais toujours en dessous des limites réglementaires
- Rejets similaires pour les autres éléments
- Nouveaux éléments mesurés : Ammoniac et mercure
- Les rejets annuels en dioxines et furanes ont été ÷ par 4,5



e. *Le Stabilisat d'OMr*

Les composts qu'ils soient issus des ordures ménagères, des biodéchets ou des déchets verts doivent répondre à la norme officielle des composts : NFU 44 051.

Le lot de l'alvéole 4 de 2020 a présenté une non-conformité révélée sur les analyses de janvier 2021, après avoir été accidentellement livré chez un agriculteur, celui-ci a été repris et enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux.

Depuis cet évènement et l'arrêté préfectoral complémentaire du 20/09/2021, le stabilisat d'OMr (anciennement compost mais maintenant non normé) est enfoui sur le site de l'ISDND de Lapouyade (33). Tonnage évacué sur ce site en 2021 = 566 tonnes.

### 3. La valorisation des biodéchets

En 2021, 290 tonnes en provenance de la CDA Rochefort Océan et de la CDC Ile d'Oléron, ont été compostées sur le site.

EPCI membres du SIL	2019	2020	2021
CDA Royan Atlantique	0	0	0
CDA Rochefort Océan	66	106	98
CDC Ile d' Oléron	41	135	192
CDC Marennes	0	0	0
CDC Gémozac et Saintonge viticole	0	0	0
<b>Tonnage OM SIL</b>	<b>106</b>	<b>241</b>	<b>290</b>
	2019	2020	2021
Apporteurs tiers	0	0	0

A l'instar de la fabrication du compost issu des ordures ménagères qui connaît un tri poussé sur les inertes, le compost issu des biodéchets ne subit qu'un criblage grossier considérant que le tri à la source doit éviter la présence de verre, de métaux et de plastique.

Le premier lot de compost de biodéchets (31 tonnes) ne répondant pas aux critères de la norme a été incinéré sur le site en 2021.

Le Lot N°2 (compost Biodéchets) 2020/2021 est conforme à la Norme NFU44-051.

Ce lot de compost est sorti du site en juillet 2021 pour valorisation matière.

Synthèse des analyses composts biodéchets NFU 44-051

lot	unité	seuil	Lot 1 2019/2020	Lot 2-2020/2021
matière sèche	%	>= 30	75,5	78,3
humidité	%		24,5	21,7
pH			8,5	8
conductivité	mS / cm		2,69	2,68
perte au feu	%	>= 20		27,1
matière minérale	%		37,7	51,2
azote kjedahl	%		2,46	1,44
azote global	%	< 3	2,46	1,44
rapport MO/N organique			17,3	19,6
azote ammoniacal	%		0,278	0,06
azote nitrique	% ou *mg /Kg		0,001	*<10,00
azote uréique	%		0,05	0,02
phosphore	%	< 3	1,12	0,69
potassium	%	< 3	1,21	0,78
magnésium	%		0,48	0,4
calcium	%		6,99	15,3
sodium	%		0,43	0,29
total Nt+P2O5+K2O	%	< 7	4,79	2,91
soufre	%			1,37
C organique	%		18,9	
N organique	%		2,18	1,38
rapport C/Norg			8,7	9,8
rapport C/Nt		> 8	7,7	9,4
(N-NO3+N-NH4+Nuréique)/NT	%	< 33	13%	5,5
chrome	mg / kg	<= 120	25	16,9
cuivre	mg / kg	<= 300	57,7	31,8
nickel	mg / kg	<= 60	14,6	9,2
zinc	mg / kg	<= 600	220	111
arsenic	mg / kg	<= 18	6,3	3,8
cadmium	mg / kg	<= 3	0,56	0,43
plomb	mg / kg	<= 180	62	23,1
mercure	mg / kg	<= 2	0,16	0,1
sélénium	mg / kg	<= 12	0,48	0,5
fluoranthène	mg / kg	<= 4	0,18	0,1
benzo fluoranthène	mg / kg	<= 2,5	0,155	0,07
benzo pyrène	mg / kg	<= 1,5	0,091	0,05
verre et métaux > 2 mm	% / sec	<= 2	2,27	0,28
plastiques durs, textile > 5 mm	% / sec	<= 0,8	0,35	0,23
légers > 5 mm	% / sec	<= 0,3	0	0,01
escherichia coli	ufc/g MB		100	100
entérocoques	/g MB		24800	37800
salmonella	/g MB	absence	absence	absence
œufs d'helminthes viables	/1,5 MB	absence	absence	absence
Conformité NFU44-051			Non	Oui

## II. Le traitement des déchets verts

### 1. Les tonnages traités

En 2021, le SIL a traité 36 448 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 086 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global

EPCI membres du SIL	2018	2019	2020	2021	Evolution entre 2019 et 2021
<b>Tonnes SIL</b>	<b>41 721</b>	<b>37 334</b>	<b>32 066</b>	<b>36 448</b>	<b>-2,4%</b>
CDA Royan Atlantique	19 937	15 432	12 061	13 890	-10,0%
CDA Rochefort Océan	6 516	6 960	6 325	6 562	-5,7%
CDC Ile d' Oléron	11 676	10 991	10 279	11 350	3,3%
CDC Mareennes	3 592	3 951	3 401	4 646	17,6%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	0	0	0	0	0,0%
<i>Apporteurs tiers</i>	<i>1 140</i>	<i>1 178</i>	<i>1 292</i>	<i>1 086</i>	<i>-7,8%</i>

traité de 37 534 tonnes.

Les déchets verts de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole sont traités par CYCLAD.

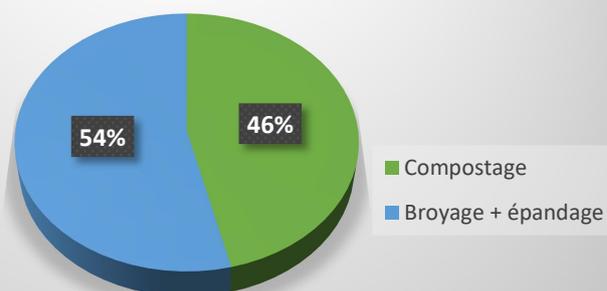
Les 1 086 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers qui sont arrivés sur la plateforme de compostage d'Echillais sont de la responsabilité de SOVAL Nord et ne sont pas pris en charge financièrement par le SIL.

### 2. Les modes de traitement

En 2021, les déchets verts ont été traités de deux façons :

- soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités,
- soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.

### Répartition des modes de traitement des déchets verts 2021



# Les indicateurs financiers

## I. Les différents contrats

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

NOM	OBJET	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT HT	AVENANTS	TOTAL HT
SUEZ RV Sud-Ouest	Transport et transfert OM Médis	06/06/2020	31/05/2024	exploitaitoin : 23877,08€ Transport : 8,73€/tonne hors révision		
SUEZ RV Sud-Ouest	Transport et transfert OM Oléron	01/07/2018	31/01/2021 + 24 MOIS	exploitaitoin : 10569,83€ Transport : 11,85€/tonne hors révision		
LOCARECUPER	Exploitation Déchets Verts Marennes	01/03/2019	30/06/2023	18,45 €/tonne		
SOVAL	DSP	25/07/2015	31/07/2027	exploitation : 241250,17€ traitement : OM 33,38€/tonne, DV 27,44€/tonne, Bio déchets 12,76€/tonne - hors révision	2 : 2017 et 2018 (371 085 +312 211 + 1 292 556 +120 127 + 145 395)	2 241 374,00
					4 : 2018 (103 468,09 + 104 720 + 492 235,17)	701 188,00
					5 : de 2017 à 2027 (135 984 + 59 502 + 65 743 + 75 048 + 709 500 +709 500 + 709 500 + 709 500 + 709 500 + 709 500 + 40 000 )	4 633 277,00
					6 : de 2021 à 2027 (250 000 + 250 000 + 250 000 + 250 000 + 250 000 +250 000 + 150 000)	1 650 000,00
					Total avenants = 8%	9 225 839,00
LOCARECUPER	Exploitation Déchets Verts de Grézac	01/07/2018	30/06/2021 + 2X 1 AN	réception 21,45 € et enlèvement 25,96€		
JADE	communication	18/08/2021	17/08/2022	15 000 €		
EUGENE	AMO parcours pédagogique	18/10/2021	19/09/2022	39 500 €		
FCL	AUDIT COMPTES soval 2020-2021-2022	date de réception des comptes	3 mois (31/12/2023)	7 200 € x 3		

## II. Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public

Le délégataire produit chaque année avant le 30 avril suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel de gestion établi suivant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Le SIL a ensuite 4 mois pour formuler des remarques. Aussi les comptes d'exploitation présentés dans ce rapport sont ceux de 2020, ceux de 2021 étant encore en analyse.

**CMVD ECHILLAIS - COMPTE D'EXPLOITATION  
SOVAL 2020 AU 31/12/2020****Budget  
2021**

<b>1 Recettes</b>		
1.1- Recette fixe exploitation installations de traitement OMR FOMR	<b>3 073 623</b>	<b>3 102 576</b>
1.2 - Recette proportionnelles OMR POMR X tonnage OMR SIL	<b>2 210 425</b>	<b>2 314 566</b>
1.3 - Recette proportionnelles Biodéchets PBIO X tonnage biodéchet SIL	<b>3 141</b>	<b>2 958</b>
1.4 - Recette fixe exploitation déchets vert FDV		
1.5- Recette proportionnelles exploitation plateforme de compostage PDV X tonnages DV SIL	<b>188 425</b>	<b>174 368</b>
1.6 - Recette encombrant / DIB / OM apporté par le délégataire		
1.7 - Recette DIB apportés par le délagataire	<b>1 325 047</b>	<b>2 258 250</b>
1.8 - Recette Déchets vert apportés par le délagataire	<b>124 868</b>	<b>116 070</b>
1.9 - Recette Biodéchets apportés par le délagataire		
1.10 - Recettes Valorisation compost déchets vert	<b>18 509</b>	<b>12 418</b>
1.11 - Recettes Valorisation compost OMR et biodéchets - SIL	<b>4 046</b>	<b>1 980</b>
1.12 - Recettes ventes matériaux ferreux	<b>48 612</b>	<b>32 576</b>
1.13 - Recettes ventes matériaux non ferreux	<b>44 682</b>	<b>94 637</b>
1.14 - Recettes ventes de chaleurs	<b>460 985</b>	<b>684 401</b>
1.15 - Recettes Prime fixe vente électrique	<b>394 994</b>	<b>394 994</b>
1.16 - Recettes part proportionnelle vente d'énergie électrique	<b>1 552 099</b>	<b>1 586 934</b>
1.17 - Reprise dotation au fond GER (= poste 4)	<b>885 701</b>	<b>1 297 000</b>
1.18 - Valorisation Fond GER		
TGAP	<b>243 381</b>	<b>367 514</b>
<b>1 - Total Recettes</b>	<b>10 578 538</b>	<b>12 441 242</b>
<b>2 - Charges fixes d'exploitation</b>		
2.1 - Personnel	<b>2 047 937</b>	<b>2 189 296</b>
2.2 - Abonnement EDF		
2.3 - Autres abonnements		
2.4 - Assurances	<b>566 565</b>	<b>595 920</b>
2.5 - Contrôles réglementaires	<b>347 201</b>	<b>297 056</b>
2.6 - Entretien courant	<b>320 488</b>	<b>320 488</b>
2.7 - Amortissement	<b>159 889</b>	<b>172 482</b>
2.8 - Frais d'étude /certification/suivie de travaux	<b>208 356</b>	<b>208 356</b>
2.9 - Frais de gestion	<b>78 632</b>	<b>78 632</b>
2.10 - Taxe CET	<b>131 064</b>	<b>131 040</b>
2.10 - Taxe communale d'accueil	<b>94 500</b>	<b>97 896</b>
2.10 - Taxe C3S (ex-Organic)	<b>15 696</b>	<b>15 696</b>
2.10 - TICFE	<b>43 955</b>	

2.10 - Autres (préciser) / Frs admin + IT & Telecom + Merling + Pénalités + Reprise dépréciation	40 916	45 800
<b>2 - Total Charge Fixes</b>	<b>4 055 199</b>	<b>4 152 662</b>
<b>3 - Charges proportionnelles d'exploitation</b>		
3.1 -Achat Electricité	98 618	36 336
3.2 - Eau	19 281	31 445
3.3 - Entretien courant et petit consommable	577 345	181 051
3.4 - Combustibles (Fioul)	179 908	175 153
3.5 - Réactifs traitement des fumées	302 567	361 374
3.6 - Réactifs de traitement d'air	21 801	22 000
3.7 - Réactif de traitement d'eau	68 602	70 000
3.8 - Consommable pour balles		
3.9 - REFIOM traitement thermique	505 169	581 830
3.10 - Mâchefers non valorisables		
3.11 - Mâchefers valorisables et valorisés		
3.12 - Mâchefers valorisables nonvalorisés	333 547	387 101
3.13 - Valorisation compost		
3.14 - Autres - Traitement des déchets verts, structurant	179 057	105 026
3.15 - Frais de Gestion	582 035	819 948
3.16 - TGAP	395 384	750 451
Charges contrat TV Caro lot 2	389 105	568 248
<b>3 - Total Charges proportionnelles</b>	<b>3 652 419</b>	<b>4 089 963</b>
<b>4 - Total Charges Gros entretien renouvellement</b>	<b>885 701</b>	<b>1 297 000</b>
<b>5 - Fond de Gros entetien renouvellement</b>		
5.1- Dotation au Fond GER DGER	1 092 350	1 097 060
5.1 - Solde du fond GER	1 275 333	1 075 393
5.2 -Valorisation du fond (= poste 1.18)		
<b>5 - Total Fond de Gros entetien renouvellement</b>	<b>1 092 350</b>	<b>1 097 060</b>
<b>6 - Interressement SIL</b>		
6.1 - Déchets tiers	530 900	720 460
6.2 - Ventes de Chaleurs	446 893	560 559
6.3 - Ventes d'électricité	671 093	639 998
6.4 - Ventes matériaux	132 207	94 973
Intéressements 2019	728 912	
<b>6 - Interressement SIL</b>	<b>2 510 005</b>	<b>2 015 990</b>
<b>7 - Total Charges</b>	<b>12 195 674</b>	<b>12 652 675</b>
<b>8 - Résultat d'Exploitations</b>	<b>-1 617 136</b>	<b>-211 433</b>
<b>9 - Frais financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10 - Résultat</b>	<b>-1 617 136</b>	<b>-211 433</b>
<b>Solde Fond GER (poste 5 - poste 1.17)</b>	<b>206 649</b>	<b>-199 940</b>

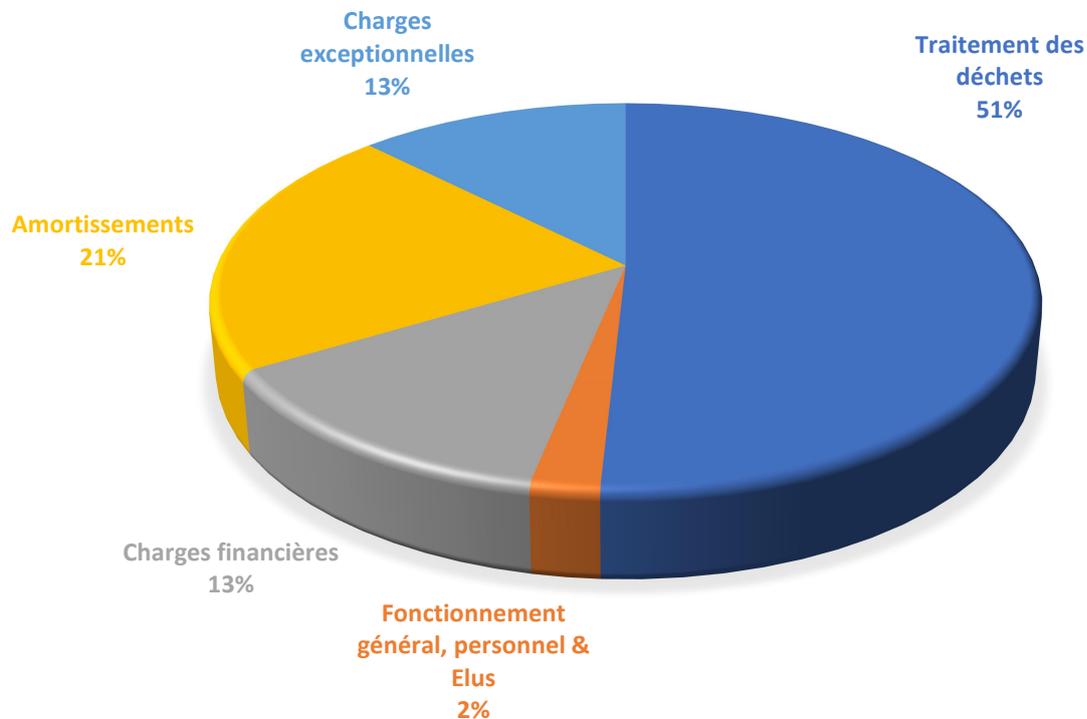
III. Les dépenses du SIL1. *Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement 2021 du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à l'amortissement des sites et de leurs équipements y compris les frais financiers.



Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	Budget 2021	CA 2021	%
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>			<b>7 693 550,00</b>	<b>7 562 436,14</b>	<b>98,30</b>
		60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 075 600,00	7 268 457,85	102,73
		604	Achats d'études et prestations	0,00	-153 000,00	
		6041	Traitement déchets ménagers	6 162 000,00	6 603 975,38	107,17
		6042	Traitement bio-déchets	8 700,00	3 966,72	45,59
		6043	Traitement déchets verts	800 000,00	809 657,15	101,21
		6044	Traitement stabilisat	100 000,00	0,00	0,00
		606	Achats non stockés de matière	4 900,00	3 858,60	78,75
		61	SERVICES EXTERIEURS	79 100,00	56 246,83	71,11
		62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	158 850,00	120 718,53	76,00
		63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT	380 000,00	117 012,93	30,79
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			<b>218 900,00</b>	<b>198 951,50</b>	<b>90,89</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			<b>77 800,00</b>	<b>73 613,73</b>	<b>94,62</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>			<b>2 023 040,42</b>	<b>1 920 971,78</b>	<b>94,95</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>1 809 336,13</b>	<b>1 809 279,52</b>	<b>100,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépréc. &amp; provisions</b>			<b>200 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>10,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>			<b>7 552,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>			<b>691 588,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>3 099 002,00</b>	<b>3 098 427,78</b>	<b>99,98</b>
			<b>Total Général</b>	<b>15 820 768,66</b>	<b>14 683 680,45</b>	<b>92,81</b>

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



### 2. Les dépenses d'investissement

Des travaux de fourniture / installation d'un portique de détection de la radioactivité ont débuté en 2021 sur les quais de transferts d'Oléron et de Médis pour optimiser le processus de traçabilité des déchets.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2021
20 - immobilisation incorporelles	3 000
21 - mobilier de bureau et informatique/ terrain Oléron	109 096
23 - immobilisations en cours	95 309
16 - Remboursement d'emprunts	2 556 539
01 - déficit d'investissement reporté	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 763 944</b>

IV. Les recettes du SIL1. *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement du SIL proviennent principalement des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Les produits d'exploitations (vente de chaleur, intéressement électrique ...) représentent 30% des recettes de fonctionnement en 2021 (rattrapage d'intéressement suite au protocole SOVAL / SIL).



Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	Budget 2021	CA 2021	%
013	Atténuations de charges			12 300,00	18 451,84	150,01
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			2 767 000,00	3 103 943,14	112,18
		703	Ventes de produits résiduels rattachements 2020/2021	286 000,00	349 732,41	
					-99 300,00	
		7031	Ventes matériaux ferreux et no	286 000,00	349 732,41	
		706	Prestations de services rattachement 2020/2021	2 481 000,00	3 691 860,73	
					-838 350,00	
		7061	Recette déchets ménagers	510 000,00	1 011 537,05	
		7062	Vente chaleur	450 000,00	829 865,90	
		7063	Recette déchets verts	9 000,00	0,00	
		7064	Vente électricité	1 512 000,00	1 850 457,78	
74	Subventions d'exploitation			12 062 978,13	12 054 688,00	99,93
75	Autres produits de gestion courante			0,00	1,29	
77	Produits exceptionnels			0,00	28 418,55	
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			172 000,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			806 490,53	806 490,53	100,00
			<b>Total Général</b>	<b>15 820 768,66</b>	<b>16 011 993,35</b>	<b>101,21</b>

## 2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.



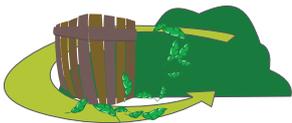
Articles/Sites	Désignation	TIERS	Désignation	Total Budget	CA 2021	%
001	Excédent d'investissement reporté			801 842,97	801 842,97	100,00
021	Virement de la section de fonctionnemen			691 588,00	0,00	0,00
28	Amortissements			3 099 002,00	3 098 427,78	99,98
			<b>Total Général</b>	<b>4 592 432,97</b>	<b>3 900 270,75</b>	<b>84,93</b>

## Les chiffres clés



Quantité d'ordures ménagères traitées  
(hors déchets assimilés) 315(\*) kg/hab/an

Coût de traitement des ordures  
ménagères 48 €/hab/an



Quantité de déchets verts traitées 180 kg/hab/an

Coût de traitement des déchets verts 4 €/hab/an

(\*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (environ 25%)

# Les évènements marquants de l'année 2021

---

## I. Travaux

- **CMVD** : En 2021, fin des travaux de boisement liés aux mesures compensatoires et à l'intégration du site dans le cadre du classement Grand Site de France.

Montant total des travaux 135 000€HT.

- **Quai de transferts de Médis et Oléron** : Début des travaux de mise en place des portiques de détection de la radioactivité.

## II. Administratif et Juridique

\* **Médiation avec SOVAL** portant :

- les conditions de prise en charge de la TGAP,
- le préjudice de SOVAL lié au retard de démarrage de l'unité
- les modalités de calcul des différents intéressements (électrique, métaux ferreux et non ferreux, déchets tiers)

Un protocole transactionnel et un avenant N° 5 ont été validés par le comité syndical et signés des parties en mai 2021.

- **Avenant N°6 (SOVAL)**: En Janvier 2021, le délégataire SOVAL a fait sortir du site du CMVD, du compost OMr non conforme à la norme NFU 44-051. Ce produit, ne respectant pas la réglementation en vigueur a dû être rapatrié sur le site du CMVD avant élimination en ISDND.

De ce fait, la cour administrative d'appel de Bordeaux, par son jugement N°19BX0249 ne permet plus la valorisation matière du compost OMr du CMVD.

L'avenant N°6, validé en décembre 2021, confirme désormais les termes de traitement du stabilisat d'OMr à la charge du SIL.

- **Expertise CMVD** : le 16 octobre 2020 une requête est enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Poitiers, dirigée contre le Groupement constructeur et à laquelle SOVAL NORD est également appelée, le SIL a fait état de divers dysfonctionnements affectant le centre de valorisation de déchets d'Echillais et plus particulièrement « de très nombreux désordres et malfaçons » affectant le centre, de sorte que « cette récurrence pose la question de la pérennité et de la solidité de l'ouvrage construit, tout autant que de son impropreté à sa destination ».

Par conséquent, **le SIL a sollicité la désignation d'un expert** sur le fondement des dispositions de l'article R. 532-1 du code de justice administrative, avec pour mission notamment de donner son avis sur ces désordres et malfaçons, de déterminer les responsabilités et d'évaluer les préjudices en résultant.

**Cette procédure a été acceptée par le Tribunal Administratif de Poitiers en mai 2021.** Plusieurs réunions d'expertises ont eu lieu en 2021 (en cours).

- **Document Unique** : Le SIL a validé son document unique d'évaluation des risques professionnels en Juillet 2021.
- **Parcours pédagogique CMVD** : Le Bureau d'étude Eugène-Aggelos a été retenu afin de concevoir un parcours pédagogique au sein du CMVD.  
Une réunion de lancement du projet s'est déroulée le 21/10/2021 et se poursuit sur l'année 2022.
- **Une convention d'assistance juridique** a été conclue avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.